

06.23.08.72.00 (Président / cinéma)

03.86.69.21.85 (art plastique)

# Ni vu! Ni connu!

1 place de la Mairie

-F- 58350 NANNAY

[www.nannay.com](http://www.nannay.com)

[conviviales.nannay@wanadoo.fr](mailto:conviviales.nannay@wanadoo.fr)

SIRET:4448395500019 APE:9001Z

présente

art  
cinéma  
ruralité

12<sup>e</sup>

# Conviviales

nannay

## Le projet

Du 17 au 19 Août 2012  
et du 24 Août au 1<sup>er</sup> Septembre 2012

**"les campagnes ne sont pas mortes si nous croyons et si elles croient en elles"**

**Un projet pour montrer que la petitesse (125 habitants et un cinéma de 63 places) peut-être source de haute rentabilité...culturelle, artistique et humaine...**



*Hors les bois à La Blancherie face à La Charité/Loire*

## **Les Conviviales de Nannay c'est :**

- **Une trentaine de bénévoles**
- **3 projections *Hors les bois* (décentralisées)**
- **Un ciné-jardin (chez l'habitant)**
- **40 films sur 11 jours (longs, moyens et courts métrages)**
- **1 artiste (land art) invité en résidence à créer une œuvre en commun**
- **projections en 35mm, 16mm, numériques...**
- **salle de 63 places (écran de 6 X 3 mètres)**
- **une structure extérieure couverte pour environ 160 personnes**
- **un écran de 6 X 4 mètres en extérieur**
- **un écran géant gonflable de 8 X 6 mètres**
- **Une programmation exigeante mais ouverte**
- **Des revues critiques à la disposition du public**
- **Une vraie convivialité**

- plus les matériels mis à disposition par les bénévoles et amis des Conviviales (voitures, camionnette, tracteur, potagers, terrains, bâtiments, groupes électrogènes, appareil photo, etc.... et leurs mains !)



*Une partie des bénévoles*

## Contacter les Conviviales :

**Ni vu ! Ni connu !**

**12èmes Conviviales Art, Cinéma et Ruralité**

**Mairie 58350 NANNAY**

**Tél: 06.23.08.72.00 (président) / 03.86.69.21.85 (arts plastiques)**

**Site web : [www.nannay.com](http://www.nannay.com)    courriel: [conviviales.nannay@wanadoo.fr](mailto:conviviales.nannay@wanadoo.fr)**

## INTRODUCTION

### *Le dynamisme du monde rural*

En 2000, la commune de **Nannay** (125 habitants), participe comme 31 autres communes rurales de la Nièvre, à l'opération **32+32=2000** (*et même plus !*) menée par le **TéATR'éPROUVèTe** avec l'aide du Conseil Général de la Nièvre, de la DRAC Bourgogne, du ministère de la Jeunesse et des Sports, de la DDASS, du SIEEN, de l'Europe et de divers partenaires privés.

Nannay épouse à cette occasion le plasticien François Davin qui motive une grande partie de la population, établit des liens, et met en place avec les habitants des actions artistiques qui révèlent à chacun les potentiels et la richesse humaine, créative et festive de la commune.

### *Une volonté de ne pas en rester là*

Cette expérience en milieu rural fait naître le désir de ne pas en rester là et d'essayer d'imaginer des suites dans l'esprit du travail proposé par François Davin. C'est en tenant

compte de la spécificité de cette commune particulièrement dynamique grâce à l'existence d'une salle municipale de cinéma (63 places), de bénévoles dévoués (une trentaine) sur l'ensemble des manifestations qui sont mises en place, que les Conviviales Art, Cinéma et Ruralité ont vu le jour en 2001 et se sont poursuivies et enrichies depuis lors.

## ***Une ouverture sur le monde***

Ni vu ! Ni connu ! Accueille chaque année des artistes, des réalisateurs mais aussi beaucoup de fidèles, passionnés et curieux. En onze ans de Conviviales, Ni vu ! Ni connu ! a échangé, emblavé, essaimé, partageant ses connaissances, développant ainsi son expérience. Les Conviviales bénéficient aujourd'hui, d'une crédibilité certaine amplifiant notre volonté de mieux asseoir la manifestation. Les Conviviales doivent se renforcer et ainsi servir de référence dans le monde culturel rural.

Elle noue des contacts, concrétise des relations en se déplaçant dans un bon nombre de festivals, cherche, fouine pour toujours apporter des nouveautés, des inédits et rassembler des gens qui ont des choses à dire.

Les Conviviales correspondent pleinement à l'axe développé par le département de la Nièvre « De l'art, de l'air, de l'eau ».

Ni vu ! Ni connu ! veut s'ouvrir encore plus en allant à l'étranger pour là aussi découvrir, échanger, communiquer.

Un lien permanent existe grâce au site internet de la commune : [www.nannay.com](http://www.nannay.com)



*Hors les bois à Beaumont la Ferrière*

## **RÉCAPITULATIF DES 11 ÉDITIONS**

- **1<sup>ère</sup> édition** : 42 films en 20 séances / 10 réalisateurs présents plus un responsable de chaîne documentaire / une soirée animée par le Centre d'Art contemporain de Pougues-les-Eaux / 3 artistes en résidence / Projections chez l'habitant / 1000 spectateurs.
- **2<sup>ème</sup> édition** : 35 films en 19 séances / 11 réalisateurs présents / une soirée spectacle lecture de scénario / une soirée animée par le Centre d'Art contemporain et une soirée sur les initiatives en milieu rural animée par la chaîne Demain / 3 artistes en résidence / ciné-jardin / 1500 spectateurs.
- **3<sup>ème</sup> édition** : 36 films en 16 séances / 10 réalisateurs présents / une soirée animée par le centre d'Art contemporain et Thomas Monin un des trois artistes invités à Nannay / soirée sur les initiatives en milieu rural en collaboration avec la chaîne Demain / soirées décentralisées à Chasnay et Raveau / ciné-jardin / + de 1400 spectateurs.
- **4<sup>ème</sup> édition** : 40 films en 20 séances / 24 réalisateurs présents / une artiste d'improvisation durant toute la durée des Conviviales / 2 randonnées en collaboration avec l'office de tourisme de La Charité-sur-Loire / une projection en forêt / 1 visite au centre d'art contemporain de Pougues-les-eaux / 1

soirée animée par le centre d'art contemporain / 1 soirée sur les initiatives en milieu rural en présence de Jérôme Caltran directeur des programmes de la chaîne Demain / 1 visite de La Charité-sur-Loire / 1 soirée autour du festival de La Biolle (Savoie) / 2 séances décentralisées à Champvoux et La Charité-sur-Loire / environ **1400** spectateurs malgré la météo...

- **5<sup>ème</sup> édition** : 44 films en 18 séances / 13 réalisateurs présents / 1 ciné-vigne / 1 après-midi art contemporain avec visite d'expositions à Clamecy et Corbigny / 1 journée « rencontres d'été du pays Charitois » / 1 soirée animée par le festival « Caméra des Champs » de Ville/Yron (54) / 1 soirée animée par le Centre d'Art Contemporain à Pougues-les-Eaux / 2 soirées décentralisées à Murlin et Tronsanges / 3 artistes en résidence / 2 interventions en direction des enfants dont une en partenariat avec l'office de tourisme de La Charité-sur-Loire / **2200** spectateurs.
- **6<sup>ème</sup> édition** : 43 films en 20 séances / 13 réalisateurs présents / 3 artistes invités en résidence ; Léonore Sabrier, Benjamin Thomas et Armand Morin / 1 ciné-Loire à Mesves/L avec la réserve naturelle du Val de Loire / 1 carte blanche au festival "L'Avis de Château" / 1 journée découverte « art contemporain dans la Nièvre » / 2 soirées décentralisées à Chaulgnes et Beaumont la Ferrière / 1 ciné-jardin / 1 soirée en collaboration avec le TêATr'éPROUVèTe / réalisation d'un court-métrage de fiction « Jeux de nains » / plus de **1700** spectateurs
- **7<sup>ème</sup> édition** : 42 films en 21 séances / 26 réalisateurs présents / 3 artistes invités en résidence ; Gwénaëlle Rebillard, Mariane Moula et Jacques Loeuille / 1 journée découverte « art contemporain dans la Nièvre » / 2 soirées décentralisées à La Marche et Varennes les Narcy / 1 ciné-jardin / 1 journée en collaboration avec le TêATr'éPROUVèTe / réalisation d'un court-métrage de fiction « Le cœur noir » / environ **1800** spectateurs malgré la météo... encore !!
- **8<sup>ème</sup> édition** : 42 films en 21 séances / 30 réalisateurs, producteurs présents / 3 artistes invités en résidence ; Marine Blanchet, Sébastien Gairaud et Lina Jabbour / 1 journée découverte « art contemporain » / 2 soirées décentralisées à Chasnay et Narcy / 1 ciné-jardin / réalisation d'un court-métrage de fiction « Le silence de la Gnôle » / exposition photos sur le thème de la ruralité par l'Atelier « Recherches et créations » de la Charité-sur-Loire / présentation de livres sur les sujets traités par le festival / plus de **2000** spectateurs.
- **9<sup>ème</sup> édition** : 37 films en 19 séances / 25 réalisateurs, producteurs présents / 3 artistes invités en résidence ; Marlène Cruetze, Julien Vantal et Benoît-Marie Moriceau / 1 journée découverte « art contemporain » / 2 soirées décentralisées à La Celle/Nièvre et Raveau / 1 ciné-jardin / réalisation d'un court-métrage de fiction « Soucoupe en scoop » / spectacle de Valéry Deloince « Solliloque à Moret/Raguse » / présentation de livres sur les sujets traités par le festival / 1 concours de scénario avec pour lauréat Geoffroy Heissler « La liberté ou l'amour » / environ **2000** spectateurs.
- **10<sup>ème</sup> édition** : 37 films en 18 séances / 20 réalisateurs, producteurs présents / 1 artiste invité en résidence ; Sammy Engramer / 1 journée découverte « art contemporain » avec une soirée hors les bois à Pougues dans le Parc St Léger / 2 soirées « hors les bois » à La Charité-sur-Loire et Champvoux / réalisation d'un court-métrage de fiction « La rumeur » / 1 atelier vidéo animé par Christian Isidore Angeliame pour les jeunes de 10 à 15 ans avec réalisation d'un film / 2 spectacles-concerts des Piqûres de Loustics en ouverture et clôture / 1 apéro-concert avec le groupe « ca m'rappel » / 1 spectacle autour de Gaston Couté par la Compagnie des Mots / 2<sup>ème</sup> concours de scénario avec pour lauréat Damien Dutrait pour « John et Sasha » / présentation de livres sur les sujets traités par le festival / **2300** spectateurs.
- **11<sup>ème</sup> édition** : 32 films en 17 séances / 18 réalisateurs et producteurs présents / projection du 1<sup>er</sup> film, lauréat du 1<sup>er</sup> concours de scénario, "La liberté ou l'amour" de Geoffroy Hessler / 1 artiste invité en résidence ; Mieke Verhaar (NL) / 1 journée-soirée découverte « art contemporain » / 1 après-midi découverte des bords de Loire et soirée à La Blancherie avec la Réserve Naturelle du Val de Loire / 3 soirées "hors les bois" à La Blancherie (La Chapelle Montlinard - 18), Beaumont la Ferrière et Tronsanges / 1 soirée "théâtre" avec la Compagnie du Globe autour de Jules Renard / 1 mise en scène dans l'espace social avec "Et pourtant elle tourne" du TêATr'éPROUVèTe / 1 apéro-concert avec le groupe ALENKO / présentation de livres sur les sujets traités par le festival / réalisation d'un court-métrage de fiction "Le retour de Constantin" / **2000** spectateurs environs

# PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

Le projet consiste à continuer le travail commencé sur le thème « **art et ruralité** » en associant la population de **Nannay** et des communes environnantes (Nannay se situe à la limite de trois communautés de communes) en **développant l'identité qui s'est construite** autour de la salle de cinéma et des liens sociaux que cela engendre.

## *Il ne s'agit pas de consommation mais d'échange et de partage*

**Il ne s'agit pas d'un festival supplémentaire** uniquement à visée touristique et centré comme cela est souvent le cas sur la diffusion et la consommation culturelle. Au contraire, il s'agit :

- D'une manifestation culturelle dont l'objectif est de développer la créativité, d'aiguiser le regard, d'approfondir la réflexion, d'éveiller ou de cultiver le sens critique des participants en invitant des artistes à réaliser une œuvre sur la commune et en montrant des films sur le thème de la ruralité.
- D'un événement dans la durée, porté par les habitants eux-mêmes, s'appuyant sur leur savoir-faire, leur dynamisme et leur volonté de « **prendre la parole** » dans le champ social et culturel.
- De lutter contre cette idée reçue qui veut que les campagnes soient réduites à des zones sans vie, où fatalement ne règnerait que l'ennui, et où les initiatives culturelles ne sauraient être à la hauteur de ce qui peut être proposé dans le contexte citadin.

En effet, la créativité et l'initiative ont tendance à être considérées comme l'apanage des villes suivant le schéma traditionnel de l'exclusion et de l'inégalité dans le domaine culturel.

Ce projet repose sur un principe démontré les années précédentes et qui serait que l'environnement actif et créatif est un apport essentiel dans le processus identitaire et de développement de la campagne.. Il a été aussi montré que la présence effective de l'artiste travaillant en relation directe avec la communauté villageoise peut jouer un rôle important auprès des ruraux en leur insufflant cette tendance à l'initiative et à la créativité et influe sur l'image de soi.

## *C'est l'image de tout le monde rural d'aujourd'hui...*

**Au-delà du projet d'un village de 125 habitants c'est toute l'image du monde rural qui doit être considérée**, les ruraux apparaissant toujours dans la conscience collective comme passifs et peu enclin à l'initiative liée à la modernité.

Nannay est un village où vivent de nombreuses personnes âgées. Ce n'est pas un handicap car le dynamisme et l'esprit d'initiative ne sont pas l'apanage des populations les plus jeunes. Les anciens peuvent être des éléments essentiels d'une communauté réconciliée ou jeunes et vieux peuvent donner le meilleur d'eux-mêmes et s'entraider.

Pour ce qui est de l'artiste, la rencontre et la communauté de vie avec les gens du village, pourra être un apport dans les démarches puisque nous sommes persuadés que c'est sur la rencontre que se construit l'inspiration et que se bâtissent les œuvres. La rencontre et le partage avec les habitants apportent à l'artiste une reconnaissance de sa fonction que n'apporte aucun des succès habituels que sont ventes et expositions. Cela peut aboutir à **une prise en compte plus importante du monde rural tel qu'il est aujourd'hui** dans l'imaginaire de l'artiste.

## *C'est l'image de tout le monde rural d'hier, d'aujourd'hui et de demain...*

Ni vu ! Ni connu !, pour ancrer, asseoir et développer une image forte de l'activité culturelle et du monde rural sur le territoire, met en place un **concours de scénarios** de courts-métrages (documentaires et/ou fictions). Ce concours permettra à la commune de Nannay et ses environs de devenir **une terre de tournage** en offrant la possibilité au lauréat de réaliser son film (détails page 16).

# CONTENU

## *Volet n°1 :*

### **Des artistes, encore des artistes...**

#### *Une envie d'artiste*

L'association Ni vu ! Ni connu ! fait savoir dans le réseau artistique en France et à l'étranger, qu'elle souhaite s'associer à 1 artiste pour une résidence production pendant la durée des « 12<sup>ème</sup> Conviviales Art Cinéma Ruralité » du 17 août au 1<sup>ER</sup> septembre 2012

#### *Un travail collectif et créatif*

L'artiste s'engage à produire une œuvre dans une atmosphère créative et conviviale en collaboration avec les habitants soucieux de l'aider dans sa tâche.

L'artiste sera hébergé par une famille du village. Il touchera une aide à la création de 1700 euros tout compris (hors frais de transport : 1 aller/retour domicile-Nannay pour les Conviviales). Le projet « devra impliquer les habitants du village et le milieu rural. L'œuvre produite fera l'objet d'une communication et d'une mise en valeur sur le territoire de la commune. A terme le projet est de développer un parcours artistique au sein du village.

#### *Objectifs :*

- ✓ Promouvoir une expression vivante et contemporaine qui renouvelle notre vision du patrimoine humain et naturel.
- ✓ Promouvoir une image dynamique et rayonnante du village et des Conviviales.

#### Une convention sera signée préalablement entre les parties concernées.

## *Volet n°2 :*

### **Aller encore plus loin pour ce qui est de l'image...**

#### *Une programmation tous azimuts*

Une programmation internationale de courts, moyens et longs métrages, documentaires, fictions, animations, sur le thème «**images du monde rural**» mais aussi sur «**art et nature**».

Une possibilité pour chacun de découvrir des films riches trop rarement diffusés.

#### *Un lieu de découverte pour tous*

Ces films en 35 mm, en vidéo analogique et numérique comportent des films anciens, des films récents. Une part d'inédits devra obligatoirement faire partie de la programmation pour que le village de Nannay soit un **lieu de découverte** tourné vers l'avenir

.La diffusion a lieu au cinéma de Nannay, en extérieur, chez l'habitant qui pourra réaliser chez lui des projections en vidéo sur grand écran ouverte à tous (cinés jardins), et en décentralisée dans les communes environnantes de la communauté de communes

#### *Un lieu de croisement*

Des réalisateurs et des artistes sont invités à présenter leurs œuvres lors des projections.

Après des expériences réussies (avec le festival du cinéma rural de La Biolle -73-, et Caméra des champs de Ville sur Yron -54-, Agrifilms à Tunis -Tunisie-) nous continuerons ces échanges avec des festivals du même type à qui nous confierons la programmation et l'animation d'une soirée. Ceci afin d'échanger et de faire connaître ce qui se fait ailleurs. Cette soirée se terminera par la connaissance des produits locaux de la région invitée.

#### *Une terre fertile*

Après les expériences réussies entre les habitants et le cinéma (8 films réalisés à ce jour) nous poursuivons l'action par la réalisation d'un 9<sup>ème</sup> film.

#### *Une terre de tournage.*



Ni vu ! Ni connu ! propose un concours de scénarios (court-métrage) dans la presse spécialisée nationale dont le tournage s'effectuerait sur la commune de Nannay et ses environs.

➤ Le sujet : Le court-métrage sera un documentaire ou une fiction en lien avec le monde rural. Il devra obligatoirement impliquer la commune de Nannay, la Communauté de Communes du Pays Charitois et ses environs.

➤ L'appel : Un appel sera lancé début 2012 dans la presse spécialisée. La réception des scénarios se fera jusqu'au 15 juin 2012

➤ Le jury : Un jury, présidé par le lauréat de l'année précédente, composé de membres de Ni vu ! Ni connu !, d'habitants de la commune, de professionnels du cinéma et d'un élu local retiendra un scénario. Le lauréat sera dévoilé lors des Conviviales 2012.

➤ Le lauréat : Le scénario choisi recevra un prix sous forme d'aide à la réalisation. Il dispose de deux années pour présenter son film.

➤ La réalisation : Le tournage du film s'effectuera sur Nannay et ses environs. Le film sera présenté en clôture des Conviviales.

### ***Un lieu de simple reconnaissance : un troc entre deux imaginaires complémentaires, le cinéma et le vin.***

Il ne s'agit pas d'un festival de plus, il ne s'agit donc pas de distribuer des prix et de cautionner un esprit de compétition. En revanche chaque réalisateur recevra de la part de "Ni vu, ni connu!" Un carton de six bouteilles de vin, Nannay se trouvant dans une région viticole où le vin mérite d'être bu et connu."

### ***Un village ressource pour demain***

Le fond vidéo crée dès la première manifestation s'étant considérablement enrichi, Ni vu Ni connu ! dispose d'un lieu, mis à disposition par la mairie, permettant l'archivage, le visionnage. Ce fond est ouvert à tous. Ce lieu permet également de servir de bureau pour l'association et d'espace de travail pour les artistes invités en résidence. Il est une étape en vue de la création de la maison de l'image du monde rural.

### ***Volet n°3 :***

## **Des conviviales encore plus conviviales et festives...**

### ***Animer le village***

Ni vu ! Ni connu ! après le succès de l'édition 2011 souhaite poursuivre les animations pour des Conviviales plus festives.

En effet, l'organisation de spectacles, concerts nous a permis de toucher un public plus large.

Pour cela, Ni vu ! Ni connu ! souhaite de nouveau mettre en place des ateliers pour les enfants autour du cinéma, différentes expos en lien avec la ruralité, invitera un ou deux groupes ou compagnies (théâtre, musique, etc...) et proposera durant toute la durée des Conviviales des produits du terroir et de l'artisanat local.

### ***Volet n°4 :***

## **Communication...**

### ***Une volonté de communiquer***

- Le site Internet [www.nannay.com](http://www.nannay.com) regroupe toutes les informations ayant trait aux Conviviales (fiche d'inscription, fiches techniques des films diffusés, coordonnées des artistes, dossiers, photos, programme). Il sera enrichi au fur et à mesure et assurera un lien avec d'autres festivals consacrés au monde rural.
- Des publications (affiches et programmes) seront réalisées.
- Les relations qui se sont créées avec de nombreux médias (journaux, magazines, radios, télévisions) seront maintenues et développées.

# MOYENS

## ***Un cinéma à haute rentabilité... humaine***

La commune de Nannay possède un cinéma de 63 places équipé d'une cabine de projection pour la diffusion de films de tous les formats (16 mm, 35mm, vidéo projection analogique et numérique) d'une salle des fêtes et d'une bibliothèque municipale.

## ***Une programmation conviviale chez l'habitant***

Toute personne peut programmer chez elles un ciné-jardin. Il suffit pour cela de s'inscrire auprès de l'association Ni vu ! Ni connu ! qui elle se charge de l'organisation de la séance dans la communauté de communes du pays charitois.

## ***Des projections « hors les bois »***

Après les succès rencontrés lors des projections décentralisées, cette action sera reconduite et amplifiée de manière à intégrer plus encore les Conviviales dans la communauté de communes du pays Charitois et dans les communautés de communes voisines.

## ***Un artiste motivé par un travail tenant compte de l'environnement naturel et humain***

L'artiste est hébergé chez l'habitant. Les lieux de travail (extérieurs ou non) et d'installation seront décidés d'un commun accord entre l'association, l'artiste et la population : il peut s'agir de lieux communaux, mais aussi de terrains privés auxquels les propriétaires permettraient l'accès, de granges, de maisons...

L'œuvre réalisée, restera propriété pleine et entière de l'association qui en disposera comme elle l'entend. Le jury de sélection est constitué de membres de l'association.

## ***Des professionnels et des bénévoles***

L'association « NI VU ! NI CONNU ! » gère le projet avec l'aide du Comité des Fêtes qui a prouvé son dynamisme depuis de nombreuses années avec l'aide de bénévoles extérieurs. Un partenariat logistique et technique est assuré par le TéATR'éPROUVèTe, Panoramic, la commune de Nannay et tous ceux qui sont intéressés.

Il est envisagé la formation de deux animateurs (anglais et analyse de l'image).

## ***Une perspective d'emploi, un emploi pour des perspectives...***

L'emploi créé doit être pérennisé car il est nécessaire dans la perspective d'accroître la communication, d'offrir de nouvelles possibilités de développement des Conviviales et pour participer au projet de création, de la mise en place et du fonctionnement de la maison de l'image du monde rural.

# CALENDRIER

L'ensemble de la manifestation se déroulera du 17 au 19 août- (Hors les bois) puis du 25 août au 1<sup>er</sup> septembre (à Nannay) 2012.

# PARTENARIAT

Conseil général de la Nièvre, Conseil Régional Bourgogne, DRAC Bourgogne, Communauté de Communes du pays Charitois, Commune de Nannay, Comité des Fêtes de Nannay, Crédit Agricole, TéATR'éPROUVèTe (Abbaye du Jouir à Corbigny), PANORAMIC Ciné 35, Domaine du Puits de Compostelle, Agence du court-métrage, Maison du documentaire, Centre d'art Contemporain Pougues les Eaux, Office de tourisme de La Charité/Loire.

# PROGRAMME DE PRINCIPE

Vendredi 17 août :	21h : projection Hors les bois
Samedi 18 août :	21h : projection Hors les bois
Vendredi 19 août :	21h : projection Hors les bois
Samedi 25 août	19h : repas convivial 20h30 : ouverture "officielle" / animation 21h30 : projection
Dimanche 26 août :	16h : projection 18h : animation 21h : projection
Lundi 27 août :	journée avec l'artiste 21h : projection / débat
Mardi 28 août :	15h : projection 21h : projection
Mercredi 29 août	15h : projection pour les enfants 21h : « ciné-jardin » chez l'habitant
Jeudi 30 août	15h : projection / débat 21h : projection
Vendredi 31 août	16h : projection 18h : animation 21h : projection
Samedi 1er septembre	15h : projection 16h : Inauguration de l'œuvre 19h : repas de clôture 20h30 : animation 21h30 : soirée de clôture / annonce du coup de cœur du public / annonce du scénario retenu / projection

- Les soirées décentralisées seront fixées avec les communes qui souhaitent nous accueillir.
- Animations diverses durant toute la période.
- Nombre de films sélectionnés: LM, MM, CM :40<sup>ne</sup>.
- Le travail avec l'artiste se fera durant toute la période des Conviviales.

# Conditions de participation aux Conviviales

## Conditions de participation des réalisateurs :

Les 12<sup>ème</sup> Conviviales Art, Cinéma et Ruralité se dérouleront à Nannay (Nièvre) du **vendredi 17 au dimanche 19 août en « Hors les bois » puis du samedi 25 août au samedi 1<sup>er</sup> septembre 2012** et proposeront une quarantaine de films sur le thème « **Images du monde rural** »

Des films (en 16mm, 35mm ou vidéo numérique et analogique tous formats) en français ou sous titrés en français, de toutes origines et quelle que soit leur durée pourront être présentés.

**Inscriptions** : Les fiches d'inscriptions ainsi qu'une copie DVD ou VHS (PAL, Secam ou NTSC) du film proposé devront parvenir à Nannay **avant le 15 mai 2012** dernier délai. Dans la perspective de création de la maison de l'image du monde rural, un DVD des films sélectionnés devra nous être fourni et restera la propriété de l'association. Seront privilégiés lors de la sélection les films les plus récents, mais sans exclure les films plus anciens.

Les films déjà présentés l'année précédente ne pourront être présentés une deuxième fois.

**Films sélectionnés** : les résultats de la sélection seront connus **le 30 Juin dernier délai**.

Les films seront projetés suivant leur format, en extérieur, en salle ou chez l'habitant.

Les réalisateurs seront invités, dans la mesure du possible, à présenter leur film. Ni vu ! Ni connu ! prend en charge les frais de déplacement au tarif SNCF 2<sup>ème</sup> classe jusqu'en gare de La Charité/L. ou un défraiement de 0,15 cents du km de leur lieu de résidence à Nannay.

Transport et assurance : les frais de transport pour la sélection sont : à l'aller à la charge du participant et au retour à la charge des Conviviales. Les copies devront être en bon état et les responsables des Rencontres s'engagent à assurer les films contre toute détérioration ou perte accidentelle.

Les fiches d'inscription doivent être envoyées et accompagnées d'une cassette vidéo à :

**NI VU, NI CONNU**  
Mairie de Nannay  
(à l'attention de Bernard SEUTIN)  
58350 NANNAY

Chaque réalisateur présent recevra 12 bouteilles de vin de Nannay (Côtes de La Charité)

Hébergement : Pour respecter le caractère convivial de ces rencontres, les réalisateurs sont, dans la mesure du possible, invités à résider chez l'habitant (en cas d'impossibilité, l'hébergement en milieu hôtelier est assuré pour une nuit). Les repas sont assurés par Ni vu ! Ni connu !

Les responsables des Conviviales se réservent le droit de projeter le film deux fois et d'en présenter un extrait (inférieur à 3') à la télévision ainsi que sur le site Internet de la commune.

Les inscriptions pourront se faire par Internet dès que la fiche d'inscription sera en ligne à l'adresse suivante : [www.nannay.com](http://www.nannay.com)

La participation aux 12<sup>èmes</sup> Conviviales Art, Cinéma et Ruralité implique l'acceptation des présentes conditions. De plus, il appartient aux réalisateurs d'être en conformité avec les règlements de la SACEM

## Conditions de participation de l'artiste :

L'artiste sera sélectionné d'après un projet déposé préalablement (1<sup>er</sup> mai 2012, dernier délai), répondant aux critères cités page 7.

Le dossier comprendra :

- 1 note sur son travail artistique en cours.

- 1 présentation du projet pour les Conviviales (maxi 2 pages) ainsi que des éléments visuels (croquis, images, photos...).
- 1 note précisant de la faisabilité technique du projet dans les critères proposés (liste du matériel demandé, liste du matériel en possession, coût des matériaux utilisés, temps...).

Une rémunération de 1700€ est prévue.

L'hébergement est assuré chez l'habitant. Les repas sont assurés par l'association. Une assistance technique est fournie dans la limite des possibilités du village. La sélection se fait par les membres de l'association Ni vu ! Ni connu !.

L'artiste sera défrayé de ses frais de déplacement au tarif SNCF 2<sup>ème</sup> classe de son lieu de résidence à la gare de La Charité/Loire ou il sera accueilli et pris en charge, ou d'un défraiement de 0,15 cents du km de leur lieu de résidence à Nannay tout compris (1 aller/retour pour les Conviviales. Chaque déplacement prévu par l'artiste, autre que sa venue aux Conviviales, reste à sa charge).

**L'œuvre réalisée reste la propriété de l'association Ni vu ! Ni connu !.**

**Une convention sera signée préalablement entre les parties concernées.**

Il recevra un cadeau en vin de Nannay.

**Conditions de participation des intervenants :** (scénario, projets, interventions thématiques)

Les intervenants sont défrayés de leurs frais de déplacement au tarif SNCF 2<sup>ème</sup> classe de leur lieu de résidence à la gare de la Charité sur Loire où ils seront accueillis et pris en charge ou un défraiement de 0,15 cents du km de leur lieu de résidence à Nannay tout compris.

L'hébergement éventuel sera assuré en priorité chez l'habitant. Ils recevront un cadeau en vin de Nannay.

**Conditions de participation au concours de scénarios :**

## Concours de scénario

### Règlement du concours 2012

**ARTICLE 1 :** L'association Ni vu ! Ni connu ! (association loi 1901) organise, dans le cadre des 11èmes Conviviales Art, Cinéma et Ruralité, un concours de scénario qui récompensera un projet. Le lauréat devra réaliser ou faire réaliser le film tiré du scénario dans les deux ans qui suivent.

**ARTICLE 2 :** Promouvoir une image vivante, contemporaine, dynamique et rayonnante du village et des Conviviales et affirmer comme terre de découverte, d'avenir et d'initiatives le département et la région.

**ARTICLE 3 :** Le sujet du scénario est libre, d'une durée de 15 minutes environ pour une fiction et de 26 ou 52 minutes pour un documentaire. Le tournage doit s'effectuer sur place, dans les environs, dans les limites de la région Bourgogne.

**ARTICLE 4 :** La participation est ouverte à toute personne majeure avec un seul scénario par candidat. L'inscription est gratuite.

**ARTICLE 5 :** Le dossier doit comporter :

- une fiche d'inscription (à télécharger sur [www.nannay.com](http://www.nannay.com) (rubrique Ni vu ! Ni connu ! Les Conviviales).
- Un C.V.
- Une note d'intention
- Un résumé du scénario (10 lignes maximum)
- Un scénario dactylographié en français, (quatre exemplaires)

Le dossier pourra être accompagné de documents annexes (photos, story board, précédente(s) réalisation(s), en VHS ou DVD).

Il ne sera accepté qu'un seul dossier par candidat. Tout dossier incomplet ou ne respectant pas les conditions citées ne sera pas examiné par le jury. Les dossiers devront impérativement arriver

au plus tard le 30 juin dernier délai. Les projets non retenus seront retournés uniquement sur demande (fournir une enveloppe suffisamment affranchie).  
Tous les dossiers devront être envoyés à l'adresse suivante :

Ni vu ! Ni connu !  
Concours de scénario  
Mairie  
58350 Nannay

ARTICLE 6 : Chaque candidat déclare être l'auteur du scénario qu'il présente à la sélection. S'il s'agit d'une adaptation, l'auteur doit justifier d'une option sur les droits.

ARTICLE 7 : Le lauréat sera annoncé lors des Conviviales 2012. Il s'engage à réaliser ou faire réaliser le film dans les deux ans qui suivent. Il sera présenté lors des Conviviales 2014.  
Une aide à la production de 5000 euros (cinq mille euros) sera versée de la façon suivante : 2500€ lors de l'annonce du lauréat et 2500€ à la présentation du film.

**Le remboursement des sommes versées sera exigé en cas de non respect des conditions du présent règlement et/ou de la non réalisation du film**

Le film tiré du scénario lauréat devra porter la mention suivante en générique de début :  
Ni vu ! Ni connu !  
Meilleur scénario 2012  
Conviviales de Nannay (58)

ARTICLE 8 : Le jury est composé d'un président (scénariste/réalisateur ayant obtenu le prix l'année précédente) et de six membres choisis par le conseil d'administration de Ni vu ! Ni connu !. La décision du jury est sans appel.

ARTICLE 9 : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler, de différer ou modifier le présent concours. Aucun dédommagement ne serait alors consenti aux participants.



Hors les bois à Tronsanges